

carte dans info  
| | d

VILLE DE MOUGINS

Mougins, le 14 octobre 2009.

LE MAIRE



CABINET DU MAIRE

*Monsieur le Préfet,*

*Je reviens vers vous au sujet des nuisances sonores occasionnées par l'activité de l'aéroport Cannes-Mandelieu et de l'élaboration de la deuxième charte.*

*Comme vous le savez certainement, la rédaction de la deuxième charte de l'Environnement ne convient ni aux associations de riverains ni aux élus concernés. En effet, celle-ci ne répond pas à nos attentes en matière de réduction des nuisances aériennes.*

*Bien que les actions proposées ne soient pas dénuées d'intérêt, celles-ci ne permettront pas de réduire concrètement la gêne. Aussi, je ne souhaite pas renouveler l'expérience de la première charte qui, je vous le rappelle, n'a produit aucun résultat en matière de réduction des nuisances sonores. C'est à la suite de ces mauvais résultats et devant l'exaspération des riverains que Mme Michèle TABAROT, Député-Maire du Cannet, M. Henri LEROY, Maire de Mandelieu-La-Napoule, et moi-même avons rencontré M. Dominique BUSSEREAU, Secrétaire d'Etat chargé des transports et avons obtenu de sa part son engagement pour l'application de 4 points qui relèvent directement de ses fonctions. Cependant, ceux-ci n'ont toujours pas été mis en place mais ont tout de même été intégrés à la deuxième charte de l'aéroport.*

*Aussi, je me demande combien de temps devons-nous encore attendre avant que de réels moyens soient mis en place afin de diminuer les nuisances aériennes et répondre ainsi aux attentes des milliers de foyers concernés.*

*Pourtant, nous connaissons les causes des nuisances ainsi que les actions à mettre en oeuvre. Par exemple, nous savons pertinemment que les nuisances sonores sont dues aux trois segments de trafic (aviation d'affaires, aviation légère, hélicoptères) et plus particulièrement aux écoles de pilotage (d'avions et d'hélicoptères), mais aussi à l'aviation basée dont profitent quelques privilégiés. Cependant, rien n'a été mis en place afin d'en limiter les mouvements.*

.../...

Monsieur Francis LAMY  
Préfet des Alpes Maritimes  
CADAM  
06286 - NICE cedex 3

Nous avons bien essayé de limiter l'aviation d'affaires à 10 000 mouvements annuels lors de la première charte mais cette action comme beaucoup d'autres concernant la maîtrise des nuisances aériennes, n'a pas été respectée. L'aéroport n'a pas pour autant été sanctionné car la charte n'est pas un texte réglementaire mais seulement un guide de bonnes intentions.

Sachez que je comprends parfaitement l'utilité de l'aéroport pour notre bassin de vie mais je suis convaincu que son développement économique peut s'effectuer dans le strict respect de l'environnement et de la qualité de vie des riverains. C'est pourquoi, je souhaite vous rappeler sa vocation première à savoir une plate-forme d'affaires et de tourisme et non pas une plate-forme dédiée aux écoles de pilotage et aux vols de convenance. L'aéroport a considérablement dévié de son objectif premier. Il est grand temps de le lui rappeler et d'encadrer consciencieusement son activité.

De plus, l'aéroport, se trouvant dans une zone à forte densité de population, ne devrait en aucun cas pouvoir accueillir ces activités non seulement nuisibles mais dangereuses pour la sécurité des nombreux riverains dont les habitations sont survolées. Aussi, est-il nécessaire d'attendre un drame avant de prendre les dispositions qui s'imposent ?

Ainsi, je ne peux me résigner à accepter que la politique actuelle de l'aéroport soit celle mise en place par le gestionnaire à savoir de favoriser le développement de quelques entreprises au détriment de l'intérêt public. En effet, l'Etat est actionnaire majoritaire, et je demande à ce que l'Etat reprenne ses responsabilités non seulement en édictant au gestionnaire ses devoirs, mais aussi en faisant appliquer au plus vite les directives ministérielles de Dominique BUSSEREAU.

Il est donc urgent de mettre en place une réunion restreinte avec vous-même, les Elus concernés et la DGAC, en dehors de toute présence du gestionnaire qui n'est là que pour appliquer la politique définie par le Conseil d'administration.

Comptant sur votre soutien pour que la raison l'emporte sur le profit de quelques entreprises,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Le Maire,

  
Richard GALY.

Copie adressée à :

- Monsieur Dominique BUSSEREAU, Secrétaire d'Etat chargé des Transports
- Madame Michèle TABAROT, Député-Maire du Cannet
- Monsieur Henri LEROY, Vice-Président du Conseil général, Maire de Mandelieu-la-Napoule
- Monsieur André ROATTA, Maire de la Roquette-sur-Siagne
- Monsieur Gilbert PIBOU, Maire de Pégomas
- Monsieur Raymond PRINCIPIANO, Président de L'ADEC
- Monsieur Jean-Pierre GUINVARCH, Président de L'ADNA
- Monsieur Hervé DE PLACE, Président du Directoire de la SA ACA